

AU LUXEMBOURG

L'Église se cherche un avenir

Contrairement à ce qui avait d'abord été prévu, les Luxembourgeois n'auront pas à se prononcer, le 7 juin, sur l'avenir du financement public des confessions religieuses. Mais de nouvelles conventions ont déjà été signées entre l'État et les représentants des religions. En réduisant les ressources, ces accords posent questions à propos de l'avenir de l'Église au Grand-Duché.



© Gérard Kieffer

SUR LE PARVIS.

Les fidèles luxembourgeois pourront-ils encore rentrer dans leurs églises ?

Depuis décembre 2013, le Grand-Duché du Luxembourg est gouverné par une nouvelle coalition bleue-rouge-verte. Exit donc les chrétiens-sociaux, majoritaires au Gouvernement depuis 1979. Cette nouvelle donne politique va entraîner de profonds

changements dans les relations entre l'État et les confessions religieuses, spécialement l'Église catholique. En un mot, on se prépare à la séparation. Certes, la pratique religieuse dominicale n'est plus que de 8% dans ce pays, « mais 80% des Luxembourgeois sont baptisés et restent

attachés aux valeurs prônées par la principale Église, ainsi qu'aux églises-bâtimens, pour des raisons historiques ou sentimentales. Et à eux s'ajoutent de nombreux croyants parmi les résidents originaires du Portugal, d'Italie, de Pologne et de France », précise un laïc local.

TROIS CONVENTIONS DÉJÀ SIGNÉES

« Dans ce contexte, ajoute un prêtre qui suit ce dossier de près, les partis gouvernementaux actuels avaient prévu une révision de la Constitution, déjà envisagée depuis une dizaine d'années. Elle devrait se faire d'ici fin 2017, selon certains leaders de la coalition. Cependant, en voulant poser une question sur le financement des cultes dans le referendum, le gouvernement n'avait pas bien abordé la problématique de la place de la religion dans la société pluraliste et largement sécularisée. Restent donc deux ans pour y travailler. » Le referendum de juin ne concernera donc plus « que » trois questions : la majorité politique des jeunes, la durée des mandats ministériels et... le droit de vote des étrangers.

Cependant, en janvier et sous la pression du gouvernement, trois conventions ont été signées avec les autorités religieuses, y compris celles du monde musulman, l'islam étant désormais reconnu comme religion officielle au Luxembourg « au vu de l'évolution sociologique et démographique des dernières décennies ». En revanche, les représentants de la laïcité ne sont pas concernés, bien qu'un courant athée et agnostique soit actif dans le pays.

Selon ces accords, que certains considèrent comme un peu bâclés, les autorités religieuses s'engagent notamment à ne plus recruter de collaborateurs à charge de l'État, ainsi qu'à inviter les ministres du culte à faire valoir leurs droits à la pension à l'âge de soixante-cinq ans au plus tard, alors que la législation en vigueur ne prévoit pas de limite d'âge pour eux.

Est aussi prévu le remplacement du cours de religion par un cours commun « Éducation aux valeurs » dans les écoles publiques, qui regroupent plus de 90% des élèves. « Mais qu'est-ce qu'on entend par valeurs ? », poursuit ce clerc qui s'interroge également sur la mise en application d'une telle mesure selon une nouvelle loi pour l'enseignement secondaire et le remplacement de la convention État-Église catholique pour le primaire. « De plus, bien au-delà des pratiquants réguliers, beaucoup de gens craignent pour la transmission d'une culture et des valeurs chrétiennes aux générations futures », ajoute-t-il.

Une des conventions concerne aussi la nouvelle organisation des fabriques d'églises. Elle prévoit la constitution d'un Fonds de Gestion des édifices religieux du culte catholique, qui reprendra les fonctions des fabriques d'église, sans finan-

cement des communes. D'où diverses réactions et questions, à commencer de la part du Syndicat des Fabriques d'église du Luxembourg.

De ces conventions dépendra l'avenir des subsides de l'État. Qui vont chuter... Ainsi, comme le signalait en janvier le quotidien catholique *Luxemburger Wort*, « la dotation globale dédiée aux six cultes reconnus au Grand-Duché, passera de 24,66 millions d'euros aujourd'hui à 8,375 millions ». L'enveloppe sera de 6,75 millions pour l'Église catholique. Les cinq autres cultes (protestant, anglican, orthodoxe, juif et musulman) se partageront un peu moins de 1,2 million d'euros.

NOUVEAU DÉPART POUR L'ÉGLISE ?

Dans sa lettre pastorale pour le Carême 2015, l'archevêque de Luxembourg, Mgr Jean-Claude Hollerich, a annoncé brièvement

« La dotation globale dédiée aux six cultes reconnus au Grand-Duché, passera de 24,66 millions d'euros aujourd'hui à 8,375 millions. »

les mesures découlant des nouvelles conventions et encouragé tous les membres de l'Église à prendre un nouveau départ. Le prélat a invité notamment les fidèles à « développer la catéchèse dans les paroisses » ainsi qu'à assumer l'entretien des édifices religieux. Mais il a surtout voulu mettre les catholiques du Grand-Duché face à leur « responsabilité partagée pour cette Église (qui) a maintenant besoin d'un peu plus de moyens financiers, de beaucoup plus de bénévoles... » Sans occulter le fait que l'Église subissait beaucoup d'attaques dans les médias et que des critiques fondées se mélangeaient souvent à des paroles exprimant « l'ignorance, l'intolérance et même, de temps à autres, la haine », l'archevêque en a cependant tempéré la portée, rappelant que « ceci a toujours été le cas dans l'histoire de l'Église, même dans notre petit Luxembourg. » Mgr Hollerich a préféré insister sur le fait que « le manque d'unité entre nous est bien plus grave que les attaques extérieures... »

Pour certains catholiques luxembourgeois, ces propos répondent à des critiques émises envers l'archevêque. Nommé en 2011 par Benoît XVI, ce jésuite, de nationalité luxembourgeoise, a été professeur d'université au Japon, un pays dont il semble avoir été marqué par l'importance donnée aux « Number one ». Mais il n'a eu

aucune expérience en paroisse. Il en était d'ailleurs de même du vicaire général et directeur de Caritas Luxembourg, très engagé dans les récents pourparlers avec le gouvernement avant de démissionner en février, à la surprise générale. D'où les défis qu'aura à relever son successeur. « Ce dernier a pour lui une pratique de curé d'une communauté de paroisses et aussi de vicaire épiscopal. Il aura à veiller à la transposition des nouvelles conventions et, si possible, à aider à revenir à un mode de fonctionnement plus proche de ceux des évêques précédents », explique un interlocuteur local.

REGROUPEMENT DE PAROISSES

Parmi les questions posées au sein de l'Église figurent la priorité accordée aux paroisses et le grand chambardement ou même les suppressions qui ont déjà frappé les différentes pastorales spécialisées. Des

pastorales connues et appréciées en Belgique. « Nos paroisses, observe ce laïc très impliqué, comptent un clergé peu nombreux, âgé ou venu de l'étranger, ainsi que des fidèles vieillissants et en diminution. Ensemble, ils forment fréquemment une Église encore très cléricale et fixée sur la hiérarchie. Souvent lié à la classe moyenne et au grand employeur du pays qu'est le secteur bancaire, le monde paroissial est plus prêt à écouter le discours de l'Église sur la morale personnelle que des interpellations qui concerneraient le monde financier. » Cet observateur n'est donc pas vraiment convaincu que le regroupement des paroisses, qui passeraient ainsi de 274 à 32, soit vraiment la seule piste à suivre pour assurer l'avenir de l'Église au Luxembourg... « Bien sûr, on nous dit qu'il manque d'argent, de clercs et de fidèles. Mais ne devrait-on pas, au contraire, penser qu'il y a assez de prêtres et développer la proximité et la coresponsabilité dans et au-delà de l'Église ? Car, quelle que soit la situation politique nationale actuelle, d'enrichissantes collaborations sont possibles au plan local. » Tout en prenant en compte ces contextes et aussi le mode de vie trépidant des adultes, des jeunes et des enfants, tous les interlocuteurs contactés témoignent d'intéressantes expériences menées en divers lieux par des prêtres, des agents pastoraux et des laïcs : en associant Luxembourgeois et résidents étrangers, chrétiens et personnes extérieures, celles-ci promeuvent la coresponsabilité tant dans l'Église que via celle-ci au sein de la société grand-ducale.